Questions orales

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): J'ai toujours très clairement dit que le prétendu cartel ne touchait en aucune façon les rapports entre producteurs et consommateurs canadiens. Depuis le tout début, la position du gouvernement canadien a été que les services desservant les consommateurs canadiens devaient conclure leur propres arrangements avec les producteurs canadiens, et cela a été essentiellement la politique qui a été suivie.

Quant au second aspect de cette politique, soit celui des stocks, auquel le député a fait allusion, je suis d'avis qu'il constitue une très importante garantie qu'en tout temps, le Canada possédera des réserves suffisantes pour alimenter les entreprises d'utilité publiques canadiennes, et ce, compte tenu de l'intérêt que suscitent nos marchés d'exportation. Comme les députés le savent, notre politique garantit l'approvisionnement des consommateurs canadiens pour trente ans, et, en outre, nous pouvons aussi compter sur les stocks.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES CONSÉQUENCES DU JUGEMENT DE LA COUR SUR LES RÈGLEMENTS RELATIFS AU CARTEL DE L'URANIUM—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice à ce sujet. Elle découle de la décision du juge Evans qui, en fait, empêche des représentants de l'industrie, des gens bien informés et d'autres personnes, de divulguer des faits plutôt que des allégations lors de toute enquête menée en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Le ministre de la Justice a-t-il étudié les conséquences de cette disposition et voudrait-il dire à la Chambre ce qu'il entend faire pour remédier à la situation?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Nous étudions la question, mais il m'est impossible aujourd'hui d'en venir à une conclusion là-dessus. De toute évidence, l'enquête pourrait difficilement avoir lieu si l'on mettait des bâtons dans les roues du responsable des enquêtes et des recherches.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le ministre de la Justice voudrait-il envisager sans tarder de modifier encore une fois la règle du bâillon imposée dans cette affaire, et comme le délai accordé dans le cas de l'appel interjeté par six personnes devant la Cour suprême de l'Ontario prend fin cette semaine dans cette action en justice—laquelle devrait intéresser au plus haut point le ministre de la Justice parce qu'il est favorable à la divulgation complète des renseignements, le ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il a ou non l'intention, en sa qualité de premier légiste de la Couronne, d'en appeler de ce jugement qui rend inefficace et inutile l'enquête sur les coalitions qu'il a ordonnée à ce sujet?

M. Basford: Je crois que le leader de l'opposition à la Chambre donne une interprétation fort large de l'intention du jugement, et je ne suis pas du tout d'accord avec lui là-dessus.

M. Baker (Grenville-Carleton): Voyons ce que dit le jugement pour rafraîchir la mémoire du ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre. On pourra en discuter une autre fois. J'accorde une question supplémentaire au député.

M. Baker (Grenville-Carleton): Une simple question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Justice songet-il à en appeler de la décision du juge Evans, qui enlève pratiquement aux gens à l'intérieur et à l'extérieur de l'industrie et à ceux qui savent exactement ce qui s'est passé à l'intérieur du cartel, le droit de témoigner et de se justifier devant la commission d'enquête sur les coalitions que le gouvernement a créée? Va-t-il en appeler de cette décision?

M. Basford: Je veux m'assurer auparavant que le directeur a les mains libres.

L'ÉNERGIE

LE CARTEL DE L'URANIUM—L'ACCÈS DES ENQUÊTEURS SUR LES COALITIONS AUX DOSSIERS PERTINENTS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Vu qu'il est essentiel de s'assurer que le directeur aura les mains parfaitement libres dans son enquête, j'aimerais demander au ministre quelle mesure il aura prise à cette fin. A-t-il permis ou va-t-il permettre au directeur de présenter les documents qu'il a en sa possession et va-t-il s'assurer également que la direction de l'enquête sur les coalitions pourra consulter tous les dossiers pertinents et appropriés de ce ministère?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Il a été entendu que tous les dossiers et que tous les renseignements dont nous disposions seront intégralement mis à la disposition du directeur des enquêtes et des recherches.

LES COALITIONS

LE CARTEL DE L'URANIUM—DEMANDE D'ENGAGEMENT QUANT À LA TENUE D'UNE ENQUÊTE COMPLÈTE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Vu qu'en l'occurrence il se pourrait qu'il y ait incompatibilité du fait que l'une des parties visées par l'enquête que mène le bureau des enquêtes sur les coalitions est en réalité le gouvernement lui-même et que le directeur de ce Bureau relève de l'État, quelles mesures le ministre a-t-il prises pour s'assurer que ledit Bureau puisse procéder à une enquête totale, complète et sans entraves sur toute cette affaire? Le ministre peut-il en outre assurer à la Chambre que tous les documents et dossiers relatifs à cette regrettable affaire seront bien mis à la disposition des enquêteurs. On risque d'ailleurs de découvrir que c'est effectivement le gouvernement qui a lésé les consommateurs.